

N résolution
ou annotation

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 19 décembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. Sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1) Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2) Nathalie Turgeon (siège 5)
Andrée Beaulieu (siège 3) André Benoît (siège 6)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Cinq (5) citoyens(nes) sont également présents(es)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue à 19 h 30.

2023-12-243 CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE L'ASSEMBLÉE

IL A ÉTÉ CONSTATÉ de la légalité de l'avis de convocation par la conseillère Andrée Beaulieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-244 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-245 ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-90 – CORRECTION À LA RÉOLUTION 2023-12-221

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

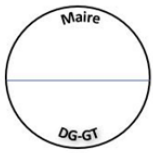
VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de procéder à la correction de l'article 3 du règlement 23-90 (résolution 2023-12-221) qui devra se lire comme suit :

ARTICLE 3 : La rémunération de base annuelle du maire est fixée à **15 000 \$** et celle de chaque membre du conseil est fixée à **5 000 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N résolution
ou annotation

2023-12-246 AVIS DE MOTION – PROJET RÈGLEMENT 24-92 RELATIF À LA L'IMPOSITION DE LA TAXATION 2024

Un avis de motion a été déposé par la conseillère Audrey Blondin-Lebel sur la présentation du projet de règlement 24-92 relatif à l'imposition des taxes foncières et compensations pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-247 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 24-92 RELATIF À L'IMPOSITION DE LA TAXATION 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 24-92 relatif à l'imposition des taxes foncières et compensations pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-248 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MAMH POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTAGNE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice-générale Lyz Beaulieu à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles tous documents relatifs une demande de règlement d'emprunt au montant de 700 000\$ auprès du MAMH pour procéder au projet de développement de la Montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-249 MANDAT POUR DÉPÔT – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VITALISATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4

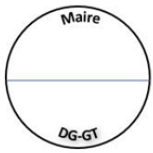
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles tous documents pertinents pour un dépôt au programme de soutien à la vitalisation du Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 pour le dépôt du projet de la Municipalité, soit celui pour la Halte routière – Route 309.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte.

2023-12-250 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 43 sur proposition du conseiller Marc Champagne

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

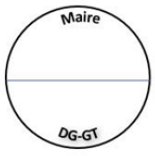
Lyz Beaulieu
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière



N résolution
ou annotation

PAGE ANNULÉE